

*Le Chef du Département politique, G. Motta,
au Chef du Département des Finances et des Douanes, E. Wetter*

L E.274. – SD.

Berne, 15 juin 1939

Nous avons l'honneur de vous remettre, sous ce pli, le document que nous adresse le Secrétariat de la Société des Nations et qui contient le rapport de la Commission de répartition des dépenses (doc. A.11)¹.

Comme vous le verrez, la Commission «est d'avis que, vu la situation générale et les difficultés que traverse la Société des Nations, il ne serait pas opportun d'apporter des modifications appréciables au barème». Elle s'est bornée, en conséquence, à proposer de réduire légèrement la contribution de quelques Etats.

Nous pensons également, quant à nous, qu'il serait bien difficile, dans les conjonctures présentes, de remanier de fond en comble le barème en vigueur. Ce n'est pas ce qui importe le plus. L'essentiel est que la Société des Nations tienne compte de sa situation actuelle et réduise les dépenses au niveau compatible avec les services qu'elle peut encore rendre. Vous serez sans doute du même avis.

Il est assez curieux de constater que la Commission feint de considérer la Tchécoslovaquie, qui, politiquement, n'est plus qu'un souvenir, comme faisant toujours partie de la Société. La contribution de cet ex-Etat est cependant ramenée à une unité. Tout cela est bien artificiel, aussi artificiel que le fait de faire figurer la défunte Ethiopie parmi les Etats payant leur cotisation, avec la réserve toutefois qu'elle ne versera plus de contribution. Ces procédés, dont l'opinion s'étonne toujours à bon droit, font plus de mal que de bien à la Société des Nations.

1. *Non reproduit. Cf. aussi E 2001 (D) 4/14.*